

ET C'EST DE NOUVEAU A L'ORDRE DU JOUR: LA CONSCRIPTION

5 septembre 1798 -1997,elle avait vécu 200 ans.

5 septembre 1798 : création de la «conscription universelle obligatoire» (loi Jourdan-Delbrel)

*TOUT FRANCAIS DE SEXE MASCULIN EST APPELE SOUS
LES DRAPEAUX DURANT 5 ANS (de 20 à 25 ans)*

Baptisé «service militaire» cette conscription est une évolution républicaine de la «garde bourgeoise» et des «milices provinciales» instituées par Louvois.

1813 : l'armée napoléonienne est décimée par la retraite de Russie et la conscription touche désormais de jeunes adolescents de moins de 20 ans. On les appelle les Marie Louise, car le décret est signé par l'impératrice Marie Louise d'Autriche.

1818 : recrutement par engagement et tirage au sort. Le service dure 6 ans. Les tirés au sort ont le droit de se faire remplacer par une tierce personne. Le remplaçant négocie avec l'appelé et sa famille une compensation financière en échange de son engagement.

1872 : Service national obligatoire de 5 ans pour tous les hommes.

1905 : Suppression du système de tirage au sort.

1913 : Service national porté de 2 à 3 ans.

1936 : Il est ramené à 2 ans,

1950 : Il dure 18 mois (maintien jusqu'à 30 mois pendant la guerre d'Algérie)

1963 : Il dure 16 mois. Apparition de la notion «d'objection de conscience» celui qui refuse de participer à la guerre (pacifiste ou antimilitariste) et des «scientifiques du contingent» appelés pour exercer des fonctions de chercheurs, d'ingénieurs ou de professeurs dans des services relevant du ministère de la défense.

1970 : Il est fixé à 12 mois.

1993 : Il est ramené à 10 mois.

1997 : Fin de la conscription et début de la professionnalisation de l'armée.

Expressions relatives au service militaire :

le gégène : le Général.

Le colon : le Colonel

le juteux : l'Adjudant.

l'aspi : l'Aspirant -avant sous lieutenant.

Premier cul : 1^{ère} classe.

La quille : le dernier jour du service obligatoire.

Faire ses 3 jours : journées d'évaluation effectuées dans 1 centre de sélection ou d'orientation servant à déterminer l'aptitude ou non au service militaire.

Reformé P4 : reformé pour motif psychologique, incompatible avec le service militaire.

On pouvait être également réformé pour:

Problèmes de vue. Difformités des membres. Déficience mentale.

L'index droit coupé (inapte au tir) incitation à la mutilation.

Etat des dents (qui devait permettre de déchirer les étuis de papier contenant la poudre à fusils)

Le conscrit étant présenté à une toise dont la traverse sera placée à 1 mètre 544 millimètres.

S'il n'atteint pas la traverse,il lui sera notifié : incapable,à cause de sa taille,de soutenir les fatigues de la guerre, s'il fait plus de 1,544 mètre on inscrira : bon par la taille

Dans de nombreuses communes, généralement rurales, les appelés organisaient des manifestations avant leur départ (fêtes des conscrits)

Bidasse : soldat de 2^{ème} classe.

Aller au trou ou au niouf : prison interne pour sanctions disciplinaires. Le puni n'y passe que les nuits en général, la journée il pratique ses activités.

Bleu bite : période de classe de 0 à 2 mois

Bleu ou Bittard : 2 à 4 mois

Pierrot : 4 à 6 mois .

Ancien : 6 à 8 mois

Quillard : 8 à 10 mois

Père cent : Quillard pour qui il ne reste que 100 jours de service à effectuer.

Libérable : de 10 à 12 mois.

Rabiste : celui dont la durée du service est prolongé pour motif disciplinaire.

Successivement depuis 1997 une journée de préparation à la défense ou journée défense et citoyenneté depuis 2011 a été instauré.



Des conscrits de BICQUELEY 1931